Substances et préparations dangereuses: substances cancérogènes (14ème modif. directive 76/769/CEE)

1992/0414(COD) - 27/10/1993 - Texte adopté du Parlement, vote partiel en 1ère lecture/lecture unique

Vu la position de la Commission sur les amendements votés par le Parlement, le rapporteur, se fondant sur l'article 40, par. 2 du règlement a proposé le renvoi en commission du rapport. Cette proposition a été retenue.